



inc.

Contrat d'inscription

Session Automne

15 semaines

09 septembre au 21 décembre 2019

RENSEIGNEMENTS DU CONSOMMATEUR

Prénom et Nom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Téléphone... Maison : _____ Cellulaire : _____

Personne à contacter en cas d'urgence : _____

FORFAIT CARDIO VÉLO CHOISIT : _____

Montant de l'abonnement, taxes incluses : _____

Payé en _____ versement(s)

À noter...

- Le nombre de places est limité, les reprises de cours sont possibles, mais doivent être approuvées à chaque fois
- Le membre s'engage à assurer en totalité la somme de l'abonnement
- Advenant le cas du non-paiement d'une mensualité, d'un refus bancaire, d'un chèque N.S.F, des frais de 25\$, par versement en défaut.
- L'académie Para'S'cool inc. ne sera tenu responsable d'aucun dommage résultant de blessures de toutes sortes sur son équipement. Le membre assume l'entière responsabilité pour toutes blessures et par la présente, acquitte et libère l'académie Para'S'cool inc. de toutes poursuites, réclamations, demandes, actions ou causes d'actions présentes ou futures résultant des séances d'entraînement, de l'équipement ou des commodités, de la négligence active ou passive de l'académie Para'S'cool inc. ou de n'importe quelle personne présente sur les lieux. Il est entendu que l'entraîneur en place conseille les membres au meilleur de ses connaissances.

«Mention exigée par la Loi sur la protection du consommateur.»

(Contrat conclu par un commerçant exploitant un studio de santé)

Le consommateur peut résilier le présent contrat sans frais ni pénalité avant que le commerçant n'ait commencé à exécuter son obligation principale en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis écrit à cet effet au commerçant.

Si le commerçant a commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur peut résilier le présent contrat dans un délai égal à $\frac{1}{10}$ de la durée prévue au présent contrat en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis écrit à cet effet au commerçant. Ce délai a comme point de départ le moment où le commerçant commence à exécuter son obligation principale. Dans ce cas, le commerçant ne peut exiger au plus, du consommateur, que le paiement d'un dixième du prix total prévu au contrat.

Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou de l'avis.

Dans les 10 jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit.

Le consommateur aura avantage à consulter les articles 197 à 205 de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur.».

R.R.Q., 1981, c. P-40.1, r. 1, a. 47.

Contrat signé le : _____ À : _____

Consommateur : _____ Signature : _____

Commerçant : _____ Signature : _____

Bienvenue chez **académie PARA'S'COOL INC.!**

FORMULAIRE DE RÉSILIATION

Loi sur la protection du consommateur

À : Académie PARA'S'COOL INC.

710 rue Visitation, Saint-Charles-Borromée, suite 120, J6E 7S3

450-758-5218, info@parascool.net

Date : _____

En vertu de l'article 204 de la Loi sur la protection du consommateur, j'annule le contrat conclu

le : _____ (date du contrat conclu initialement) À : _____ (lieu)

Nom du consommateur : _____

Adresse du consommateur : _____

#Téléphone : _____ et _____

Courriel : _____

Signature : _____

Merci de votre confiance!